

Un article de Libération

Date : 3 septembre 2013

Voici un [extrait d'un article de Libération en date du 29 juin 2013](#) :

En Ille-et-Vilaine, les habitants portent depuis une semaine le nom de Brétiliens. Le résultat d'un long processus de réflexion lancé en janvier 2012 par le quotidien Ouest-France. «Breizh-Ililiens» était dans un premier temps arrivé en tête, référence au nom breton de la région Bretagne auquel le département est rattaché. «Mais le jeu de mot était aussi sympathique que clivant», assure le président du «comité du gentilé», Jacques Delanoë. Le critère de «bretonnitude» devait aller de pair avec celui d'«élégance». Pas question donc d'avoir le mot «vilain» dans le nouveau nom. La voix de ce communicant a naturellement été particulièrement écoutée.

Jacques Delanoë conclut : «Dans cette période de crise, on sent bien qu'il y a une volonté de trouver des éléments fédérateurs entre les gens. Le gentilé en fait partie». Et pour que le terme «entre dans le quotidien des gens», le conseil général d'Ille-et-Vilaine serait déjà sur la piste d'un concours de la «galette brétilienne». A l'image de la marque 64 en Pyrénées-Atlantiques - département qui n'a d'ailleurs pas de gentilé et où cohabitent Basques et Béarnais-, Jacques Delanoë imagine même une future marque «Brétilien».

Voyons ça.

1) Nous voilà tout de suite « brétiliens » à l'écrit, avec un bel accent aigu qui change tout

On n'arrête pourtant pas de nous dire qu'il faut écrire « BRETILLIEN », **sans accent**, exactement comme le nom qui a été déposé à l'INPI.

A quoi ça sert qu'il y en aient qui se décarcassent ? Il y en a vraiment qui ne comprennent rien à rien : c'est désespérant !... ;-))

2) Le conseil général d'Ille-et-Vilaine serait déjà sur la piste d'un concours de la «galette brétilienne»

Attention, attention : quoi que puisse en penser Olivier Roellinger, il faut nécessairement que ce soit un concours de galette-saucisse, comme on en fait régulièrement sans le savoir tout autour du mythique stade rennais... sinon autant s'inscrire au concours de crêpes de Gourin... ou alors prévoir

un concours de craquelins, mais ce n'est pas ça qui va doper l'Ille-et-Vilaine à l'international. ;-)

3) A l'image de la marque 64 ...

En ce qui me concerne, je fais très clairement la différence entre une marque dite « collective de territoire » (comme « 64 », et même « Haute-Bretagne » détenue par procuration par le comité départemental du tourisme qui est une émanation du département) et une marque qui est en réalité le gentilé dont un conseil général a - arbitrairement et par surprise - affublé les habitants.

4) Jacques Delanoë imagine même une future marque « Brétilien »

Quand on songe que le 15 janvier 2013, le Président du conseil général annonçait la constitution d'un « **groupe d'experts en culture, en histoire et en politique** présidé par une personnalité extérieure reconnue » (extérieure à quoi et reconnue par qui, d'ailleurs ? je me pose aujourd'hui la question), je trouve que l'on a considérablement dérivé...

Reste à savoir ce qu'il y a dans le cahier des charges du publicitaire finalement appointé pour faire le job, mais nous ne devrions pas tarder à le savoir...

-